

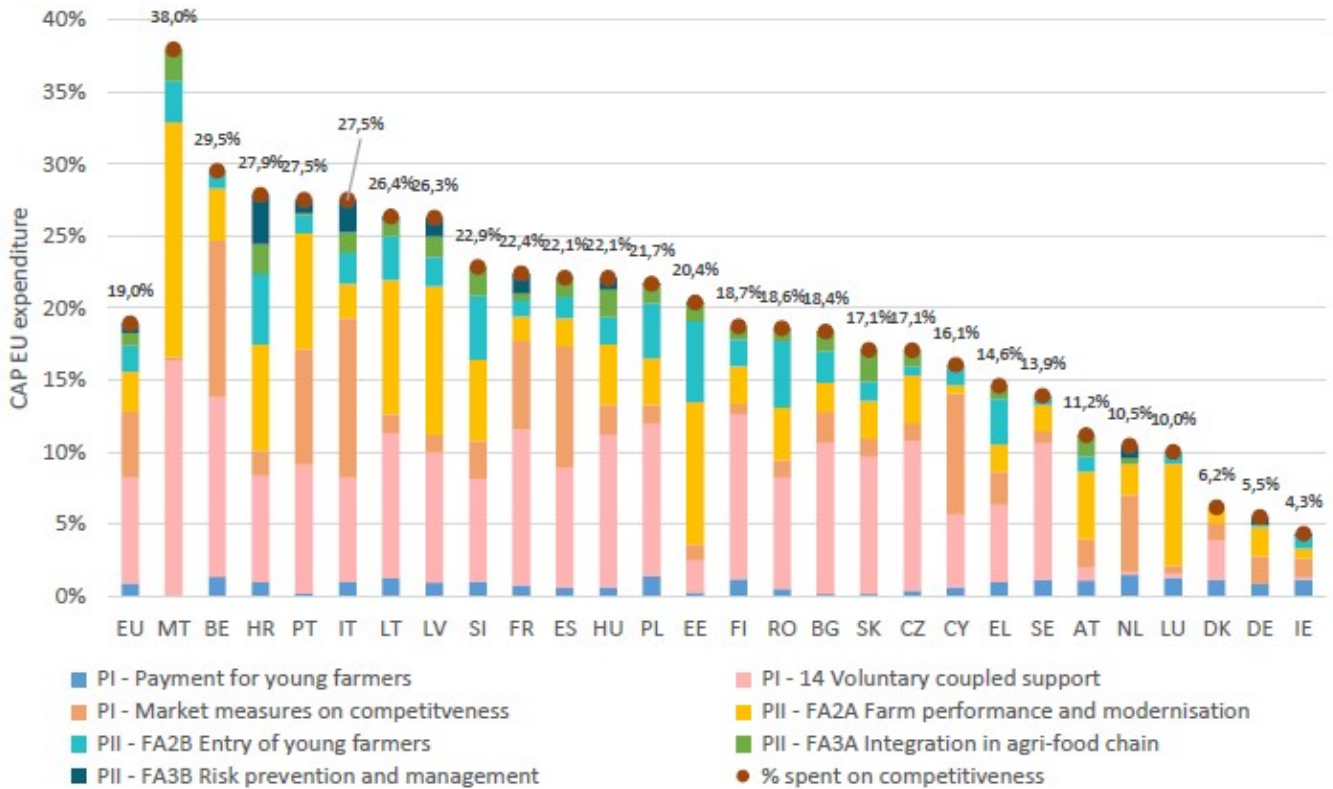
Le soutien de la Politique agricole commune (PAC) à la compétitivité de l'agriculture européenne

20 mars 2024

Un travail réalisé par le bureau d'études ADE, pour la commission de l'agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement européen, s'intéresse à la façon dont la PAC contribue à la compétitivité de l'agriculture européenne. L'étude, dont le rapport a été publié en janvier 2024, porte sur les périodes de programmation 2014-2022 et 2023-2027. Elle a principalement reposé sur l'analyse des 28 documents de programmation des États membres et sur l'étude des données statistiques et financières disponibles.

Définie comme « la capacité de faire face à la concurrence et de l'affronter avec succès », la compétitivité est une notion difficile à mesurer. Dans la première partie du rapport, les auteurs passent en revue les indicateurs classiquement utilisés et pointent leurs limites, en particulier l'absence de prise en compte des problématiques de durabilité. Ils notent que si la productivité totale des facteurs de l'agriculture européenne continue de s'accroître, celle-ci ralentit néanmoins depuis 2015. À partir de la reconstitution de la logique d'intervention de la PAC, les auteurs identifient les mesures dédiées au soutien à la compétitivité : aides couplées, soutien aux investissements, aide aux jeunes agriculteurs, coopération, etc. Ils montrent que ces mesures représentaient 19 % du budget de la PAC en 2014-2022, avec d'importantes disparités entre les États membres.

Part du budget de la PAC consacrée à des mesures contribuant à la compétitivité, par État membre et type de soutien



Source : Parlement européen

La programmation actuelle s'inscrit dans la continuité de la précédente, avec 21 % du budget dédiés à la compétitivité. Cinq ensembles de pays sont identifiés, selon qu'ils : consacrent une faible part de leur maquette financière (< 12 %) à cette compétitivité (Allemagne, Danemark, Pays-Bas) ; s'appuient principalement sur les soutiens couplés (France, Bulgarie) ; privilégient la coopération et le partage de connaissances (Suède, Espagne) ; privilégient les aides aux investissements (Slovaquie, République tchèque, Chypre) ; consacrent une part supérieure à la moyenne (24 à 35 %) de leur budget à la compétitivité (Italie, Pologne, Portugal).

Pour terminer, les auteurs formulent des recommandations : intégrer la durabilité dans les indicateurs de compétitivité, s'assurer de la cohérence des politiques européennes en matière de compétitivité, renforcer la gestion des risques, etc.

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : [Parlement européen](#)